



NOTE AUX RÉDACTIONS

Palais Cambon, le 26 novembre 2025

Rapport entreprise publique

LA GESTION DU GROUPE ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG

Riche d'une longue histoire, opérant sur le territoire alsacien qui présente des spécificités marquées sur les plans culturel, légal, géographique et géologique et par suite également sur le plan énergétique, Électricité de Strasbourg (ÉS), créée en 1899, est la plus importante des entreprises locales de distribution (ELD) de France, à travers sa filiale Strasbourg Électricité Réseaux. Détendue majoritairement par EDF, elle est la seule ELD à être cotée en bourse et distribue environ 1,5 % de l'électricité consommée en France. Le présent contrôle intervient dix ans après celui effectué par la Cour pour les exercices 2007 à 2012, qui avait donné lieu à un rapport particulier en octobre 2014. Ce nouveau rapport fait un point de situation sur le suivi des recommandations de 2014. À l'aune des évolutions du périmètre du groupe et des changements qui ont marqué la situation des marchés énergétiques depuis une dizaine d'années, il s'attache à examiner la performance des principales activités du groupe ÉS et la maîtrise de ses risques majeurs.

Dans son rapport, la Cour émet plusieurs observations, parmi lesquelles :

- Durant la période d'étude, Électricité de Strasbourg a enregistré quelques déconvenues, en particulier dans certains de ses projets de géothermie profonde, et a perdu, en 2022, 55,5 M€ suite à des erreurs lors d'opérations sur le marché de l'électricité. En dépit de ces pertes et forte de ses performances opérationnelles, l'entreprise affiche sur la période de très bons résultats économiques et financiers.
- La rentabilité du groupe est élevée, notamment grâce à sa filiale de distribution. Il apparaît à cet égard anormal que cette dernière ne s'acquitte que d'une contribution forfaitaire au fonds de péréquation de l'électricité alors qu'elle devrait, comme les autres principales ELD, acquitter une contribution qui repose sur ses propres coûts. Pour 2026, la Cour recommande à l'État de supprimer le droit d'opter pour une contribution forfaitaire à ce fonds pour les entreprises locales de distribution (ELD) desservant plus de 100 000 clients.
- Ces performances opérationnelles reflètent la qualité de la direction du groupe, qui favorise l'ancrage local du groupe. Dans ce contexte, la filiale du groupe assurant la commercialisation d'énergies (ES Énergies Strasbourg) conserve des parts de marché élevées.

La Cour relève enfin que la totalité des recommandations qu'elle avait émises dans son précédent rapport ont été mises en œuvre.

[Lire le rapport](#)

La Cour des comptes s'assure du bon emploi de l'argent public et en informe les citoyens.

Contacts presse

Julie Poissier - directrice de la communication - 06 87 36 52 21 - julie.poissier@ccomptes.fr

Mendrika Lozat-Rabenjamina - responsable relations presse - 06 99 08 54 99 - mendrika.lozat-rabenjamina@ccomptes.fr

